

**Procès-Verbal du Comité Syndical  
du  
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 17 juin 2015 à 18 heures 30 -  
Rixheim**

Sur convocation du 11 juin 2015 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 17 juin 2015 à 18 heures 30, dans la salle du conseil municipal de Rixheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Michel **BOBIN**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSER**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Robert **RISS**, Alain **SCHIRCK**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Olivier **BECHT** à Monsieur Ludovic **HAYE**  
Monsieur Mathieu **HAUSS** à Monsieur Alain **SCHIRCK**  
Monsieur Patrick **RIETZ** à Monsieur Philippe **GRUN**  
Monsieur Daniel **SCHNEIDER** à Monsieur Pierre **LOGEL**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Deux représentants de la presse locale (Dernières Nouvelles d'Alsace et journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 mai 2015
2. Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2015
3. Baldersheim – rénovation de la salle des fêtes – résultat de la consultation – attribution du marché de maîtrise d'œuvre
4. Dietwiller – réhabilitation de l'école élémentaire – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
5. Rixheim – construction d'une « annexe à la Commanderie » – désignation du lauréat du concours – autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre
6. Battenheim – réaménagement du carrefour des rues du Quatelbach et des Cigognes – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux
7. Habsheim – réaménagement de l'impasse de la Synagogue – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
8. Habsheim – réaménagement de la rue du Général de Gaulle (RD 201) – enfouissement des réseaux secs – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter la subvention
9. Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66) – secteur situé entre l'entrée d'agglomération côté Riedisheim et le carrefour avec la rue Saint-Jean – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
10. Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66) – secteur situé entre l'entrée d'agglomération côté Riedisheim et le carrefour avec la rue Saint-Jean – participation à la mise en souterrain du réseau Orange
11. Rixheim – aménagement d'un chemin piétonnier entre l'allée Václav Havel et la rue Victor Hugo – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux
12. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse et les services du syndicat, puis remercie M. Olivier BECHT, maire de Rixheim, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président sollicite de l'assemblée, qui la lui accorde, l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance en y ajoutant un point supplémentaire, intitulé :

*Point n° 12 : Battenheim – contractualisation d'un emprunt pour le financement de travaux de bâtiments – résultat de la consultation – autorisation de signer le contrat de prêt*

Monsieur le président passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 mai 2015**

Le procès-verbal du comité syndical du 20 mai 2015 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Une coquille a été signalée dans ce document : au point n° 3, dernier paragraphe, il manque le mot « le » devant les mots « résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ; ».

Monsieur le président propose au comité syndical d'approuver le procès-verbal ainsi rectifié.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal, modifié, du comité syndical du 20 mai 2015.**

**Point n° 2 : Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2015**

Par délibération du 18 mars 2015, le comité syndical avait décidé de surseoir au versement de la contribution 2015 au syndicat mixte des gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin (brigade verte) dans l'attente des résultats d'une nouvelle négociation au sujet de l'évolution des contributions communales.

Une réunion s'est tenue à ce sujet, dans les locaux du syndicat, le 4 juin 2015. A cette occasion, les élus du SCIN présents ont fait valoir leur attachement à ce que des économies puissent être trouvées en matière de fonctionnement, quitte à diminuer sensiblement le niveau du service rendu ou à rendre certaines prestations payantes (service à la carte) de sorte qu'à une échéance de deux ans, les contributions de l'ensemble des communes diminuent dans une fourchette allant de 5 à 10% de leur niveau actuel. Les représentants de la brigade verte se sont engagés à dégager des solutions allant dans ce sens.

Dans l'immédiat et afin de ne pas pénaliser le fonctionnement du syndicat mixte, M. le président propose au comité syndical d'approuver une décision modificative permettant d'inscrire au budget primitif les crédits nécessaires (106 465,75 € – article 655402) au règlement de la contribution 2015 à la brigade verte du Haut-Rhin. Cette dépense sera compensée, à due proportion, par un ajustement du chapitre 022 – dépenses imprévues.

**Détail des contributions 2015**

<b>Collectivité</b>	<b>2014 (PM)</b>	<b>2015</b>	<b>Évolution</b>
Baldersheim	8 453,97 €	9 176,24 €	+ 3,66 %
Battenheim	5 238,50 €	5 819,00 €	
Dietwiller	4 635,48 €	5 129,23 €	
Habsheim	15 182,01 €	16 179,07 €	
Rixheim	31 483,66 €	31 421,69 €	
Sausheim	37 708,46 €	38 740,52 €	
<b>Total</b>	<b>102 702,08 €</b>	<b>106 465,75 €</b>	

Monsieur le président demande ensuite au comité syndical de se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (une abstention : M. Michel BOBIN) :**

- **Approuve la décision modificative permettant d'inscrire au budget primitif les crédits nécessaires (106 230,85 € – article 655402) au règlement de la contribution 2015 à la brigade verte du Haut-Rhin ;**
- **Dit que cette dépense sera compensée, à due proportion, par un ajustement du chapitre 022 – dépenses imprévues ;**
- **Autorise M. le président à mandater la somme correspondante.**

**Point n° 3 : Baldersheim – rénovation de la salle des fêtes – résultat de la consultation – attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Par délibération du 18 mars 2015, le comité syndical approuvait le principe du projet de rénovation de la salle des fêtes à Baldersheim et autorisait M. le président à entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation des études préalables.

Le pouvoir adjudicateur a donc engagé une consultation par voie de procédure adaptée, fixant la date limite de remise des offres au 26 mai 2015 à 11 heures. Sur les 6 prestataires intellectuels consultés, 5 groupements de maîtrise d'œuvre ont remis une proposition.

Les composantes de ce marché de prestations intellectuelles type « loi MOP » s'ordonnent comme suit :

- ✓ Domaine fonctionnel : bâtiment, sous-section réhabilitation d'ouvrage de bâtiment ;
- ✓ Type de mission : mission de base avec étude d'exécution et de synthèse (APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR), ainsi que la mission complémentaire OPC.

Lors des séances des 29 mai et 16 juin 2015, la commission MAPA a procédé à l'analyse des offres et propose d'attribuer le marché au groupement Bleu Cube Architectes de Riedisheim – Espace INGB – PROJELEC, pour un montant de 14 000,00 € HT (taux d'honoraires : 7,00 % sur un prévisionnel de travaux de 200 000,00 € HT), au motif qu'il présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec le groupement de maîtrise d'œuvre retenu, pour un montant de 14 000,00 € HT.**

**Point n° 4 : Dietwiller – réhabilitation de l'école élémentaire – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux**

Par délibération du 18 mars 2015, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de l'école élémentaire à Dietwiller.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 28 avril 2015, fixant la date limite de remise des offres au 22 mai 2015 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 29 mai et 16 juin 2015, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Gros œuvre	Zenna Bâtiment à Wintzenheim	19 241,20 €
2	Charpente bois – couverture – zinguerie	Dattler à Feldbach	78 308,93 €
3	Menuiserie bois/alu extérieure	Billand à Bouxwiller	129 878,52 €
4	Plâtrerie – cloisons – plafonds	Stepec à Wittelsheim	39 798,70 €
5	Electricité	Vonthron à Sainte-Croix-en-plaine	47 879,89 €
6	Chauffage – ventilation	Labeaune à Sundhoffen	121 578,11 €
7	Carrelage	Multisols à Colmar	2 509,60 €
8	Menuiserie bois intérieure	<i>Infructueux</i>	
9	Peinture	Peinturest Ehret à Brunstatt	16 980,00 €
10	Isolation thermique extérieure	Rauschmaier à Colmar	116 690,10 €
<b>Montant total des marchés attribués</b>			<b>572 865,05 €</b>

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues ;**
- **Déclare infructueux le lot n° 8 « menuiserie bois intérieure » ;**
- **Autorise M. le président à engager, par voie de procédure adaptée, une nouvelle consultation pour le lot mentionné à l'alinéa précédent.**

**Point n° 5 : Rixheim – construction d'une « annexe à la Commanderie » – désignation du lauréat du concours – autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre**

Par délibération du 22 octobre 2014, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation des concepteurs dans les formes prescrites par les articles 38, 70 et 74 du code des marchés publics (concours restreint d'architecture), et décidait de la composition du jury spécifique, pour la construction d'une « annexe à la Commanderie » à Rixheim.

Réuni le 16 janvier 2015, le jury ad hoc désignait, après mise en concurrence, les quatre agences d'architecture admises à concourir. Il s'agissait en l'occurrence de :

- L'équipe DWPA Architectes de Strasbourg
- L'équipe CRUPI Architectes de Colmar
- L'équipe DRLW Architectes de Mulhouse
- L'équipe S&AA Architectes de Strasbourg

Réuni le 19 mai 2015, ce même jury a évalué les prestations remises par les quatre candidats précités, sur le fondement des critères de jugements définis par le règlement de concours, lesquels portaient sur :

1. La qualité de la réponse au programme (insertion dans le site, qualité architecturale et urbanistique, organisation fonctionnelle, qualité environnementale) ;
2. La compatibilité du projet avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

C'est l'équipe DRLW Architectes de Mulhouse qui a été désignée, à la majorité des voix (vote à bulletin secret préalablement à la levée de l'anonymat par M<sup>e</sup> BADER, huissier de justice à Mulhouse).

La négociation engagée par le pouvoir adjudicateur avec le lauréat le 10 juin 2015, a permis de fixer les honoraires et de préciser les contours de la mission. Les composantes de cette dernière se présentent ainsi :

- ✓ Domaine fonctionnel : bâtiment neuf
- ✓ Type de mission : mission de base avec étude d'exécution et de synthèse (ESQ, APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR), ainsi que les missions complémentaires SSI et simulation thermique dynamique
- ✓ Estimation prévisionnelle des travaux : 2 565 600,00 € HT
- ✓ Taux d'honoraires : 12,87 %
- ✓ Forfait provisoire de rémunération : 330 070,00 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le groupement DRLW Architectes de Mulhouse, pour un montant de 330 070,00 € HT.***

**Point n° 6 : Battenheim – réaménagement du carrefour des rues du Quatelbach et des Cigognes – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux**

Dans sa séance du 15 avril 2015, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement du carrefour entre les rues du Quatelbach et des Cigognes à Battenheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 16 juin dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

**Lot unique – voirie**

Entreprise Transroute de Régisheim pour un montant de 62 470,60 € HT

Les crédits nécessaires au règlement de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- ***Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;***
- ***Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;***
- ***Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.***

**Point n° 7 : Habsheim – réaménagement de l'impasse de la Synagogue – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions**

L'opération de réaménagement de l'impasse de la Synagogue à Habsheim a été retenue au programme des travaux de voirie 2015.

Le projet porte sur le réaménagement total de la voirie sur une longueur d'environ 70 mètres. Il comprend :

- Les terrassements généraux de la structure de chaussée ;
- La pose de pavés et caniveau en pierre naturelle (granit);
- La collecte et le raccordement des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du SCIN ont chiffré l'ensemble des travaux à 60 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires au règlement de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil départemental du Haut-Rhin, ainsi qu'auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle – phase APD – des travaux de réaménagement de l'impasse de la Synagogue à Habsheim, qui s'élève à 60 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

**Point n° 8 : Habsheim – réaménagement de la rue du Général de Gaulle (RD 201) – enfouissement des réseaux secs – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter la subvention**

L'opération de réaménagement de la rue du Général de Gaulle (RD 201) à Habsheim, sur le secteur situé entre la rue de l'Arbourg et la rue de Dietwiller, a été retenue au programme pluriannuel de voirie.

Préalablement aux travaux de voirie, la commune a souhaité procéder à la mise en souterrain de l'ensemble des réseaux secs (basse tension, Orange, Numéricâble et éclairage public).

Le projet porte sur une longueur totale d'environ 700 mètres ; il se compose de deux tranches comprenant :

### **1. Tranche ferme**

- La réalisation des tranchées ;
- La pose de gaines et de câbles ;
- La pose de coffrets en limite de propriété et le raccordement des maisons individuelles ;
- La dépose des poteaux et des réseaux aériens existants ;
- La réfection des enrobés sur les tranchées.

### **2. Tranche conditionnelle**

- La réalisation d'un réseau en fibre optique.

La mission de maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet LMS Ingénierie de Sélestat qui a chiffré les travaux à 440 000,00 € HT pour la tranche ferme et à 15 000,00 € HT pour la tranche conditionnelle, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015. Une aide financière à la réalisation de ces travaux d'enfouissement de réseaux sera sollicitée auprès du syndicat départemental d'électricité.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle – phase APD – des travaux d'enfouissement des réseaux secs dans la rue du Général de Gaulle à Habsheim, pour un montant de 440 000,00 € HT (tranche ferme) et 15 000,00 € HT (tranche conditionnelle) ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

**Point n° 9 : Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66) – secteur situé entre l'entrée d'agglomération côté Riedisheim et le carrefour avec la rue Saint-Jean – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux**

Dans sa séance du 17 décembre 2014, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue de Mulhouse (RD66) sur le secteur situé entre l'entrée d'agglomération côté Riedisheim et le carrefour avec la rue Saint-Jean.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 16 juin dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

#### **Lot 1 – voirie**

Société Eurovia de Colmar pour un montant de 795 541,60 € HT.

#### **Lot 2 – éclairage public**

Société Clemessy de Mulhouse pour un montant de 195 759,00 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.**

**Point n° 10 : Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66) – secteur situé entre l'entrée d'agglomération côté Riedisheim et le carrefour avec la rue Saint-Jean – participation à la mise en souterrain du réseau Orange**

Pour des considérations d'ordre esthétique, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes téléphoniques dans le cadre du réaménagement de la rue de Mulhouse (RD66) à Rixheim, sur le secteur situé entre l'entrée d'agglomération coté Riedisheim et le carrefour avec la rue Saint-Jean.

Les services d'Orange ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau. Les prestations attendues de cette société sont estimées à 6 003,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux conclu avec une entreprise de travaux publics, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve la participation du SCIN à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de Mulhouse à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

**Point n° 11 : Rixheim – aménagement d'un chemin piétonnier entre l'allée Václav Havel et la rue Victor Hugo – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux**

Dans sa séance du 15 avril 2015, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour l'aménagement d'un chemin piétonnier entre l'allée Václav Havel et la rue Victor Hugo à Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 16 juin dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

**Lot unique – VRD**

Entreprise TP du Vignoble de Rouffach pour un montant de 36 249,45 € HT

Les crédits nécessaires au règlement de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

**Point n° 12 : Battenheim – contractualisation d'un emprunt pour le financement de travaux de bâtiments – résultat de la consultation – autorisation de signer le contrat de prêt**

Par délibération du 28 avril 2015, le conseil municipal de Battenheim a pris la décision de recourir à l'emprunt pour financer les travaux de construction d'une chaufferie commune au bois et l'extension de son hangar communal. Ces deux opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage du syndicat.

Compte tenu de l'enveloppe financière affectée à ces deux projets et des recettes attendues parallèlement, le montant restant à financer s'élève à 600 000,00 €.

Une consultation a été organisée auprès de quatre établissements bancaires locaux (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et La Banque Postale) ; les caractéristiques principales du cahier des charges étaient les suivantes :

- Montant total à emprunter : 600 000,00 €
- Durée maximale : 10, 15 ou 20 ans
- Type de produit : taux fixe
- Amortissement : capital constant
- Périodicité d'amortissement : trimestrielle

La date limite de réception des offres était fixée au 12 juin 2015 à 12 heures.

Les quatre établissements bancaires consultés ont remis une offre de prêt.

Au regard des conditions de celles-ci, M. le président propose au comité syndical de retenir la proposition du Crédit Mutuel, qui présente les caractéristiques suivantes :

- Score Gissler : **1A**
- Montant de l'emprunt : **600 000,00 €**
- Durée : **20 ans**
- Taux : **fixe 1,75 %**
- Périodicité : **trimestrielle**
- Mode d'amortissement : **capital constant**
- Montant de chaque échéance : **7 500,00 € + intérêts**
- Mobilisation : **en une fois ou par fractions jusqu'au 31 décembre 2015**
- Commission d'engagement : **0,10 % du montant du prêt (soit 600,00 €)**
- Remboursement anticipé : **possible à échéance d'intérêts avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle en cas de baisse des taux**

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le président à signer le contrat de prêt de 600 000,00 € avec le Crédit Mutuel, aux conditions ci-dessus énumérées.***

**Point n° 13 : Divers**

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **22 juillet 2015** à **18 heures 30**, à **Habsheim**. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20

Rixheim, le 17 juin 2015.